

Image not found or type unknown



Panneau affichage construction maison individuelle

Par **nadine50**, le **28/09/2009** à **16:09**

Bonjour, rnJ'aimerais avoir la confirmation en ce qui concerne la durée du panneau affichage après obtention du permis de construire, dans un lotissement y compris la partie administrative. On me dit 3 mois mais je pense 2 mois. Merci de me répondre rnNadine